

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 avril 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2015-04-07

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le septième jour du mois d'avril de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Bruno Lavallée a motivé son absence.

Rs.2015-04-109

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 07 avril 2015 avec les modifications suivantes :

**AJOUTER :**

5.7 Résolution pour modifier la résolution 2015-03-098.

**REPORTER :**

L'item 5.3

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-04-110

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2015, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2015-04-111

### **DEMANDE DE L'ÉGLISE SALUT ET DÉLIVRANCE DU CANADA INC.**

Attendu que l'Église Salut et Délivrance du Canada Inc. dépose une demande pour offrir la possibilité d'organiser un festival Gospel à Acton Vale, du 10 au 14 juin 2015;

Attendu que depuis 2002, l'Église Salut et Délivrance du Canada Inc. organise ce genre d'évènement;

Attendu qu'une demande est également formulée pour utiliser le parc Donald Martin, avec toilette et aussi une boîte électrique pour brancher leur matériel;

Attendu qu'ils détiennent une police d'assurance;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville autorise l'Église Salut et Délivrance du Canada Inc. à tenir son festival Gospel au parc Donald Martin du 10 au 14 juin 2015;

Que les organisateurs de cet évènement remettent le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-04-112

### **DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR PIERRE JOSÉ ROMO.**

Attendu que depuis près de sept ans, monsieur Romo a pris l'initiative et la responsabilité d'offrir une activité estivale gratuite, soit de la danse en ligne, de juin à septembre au parc Donald-Martin et d'octobre à mai, au Carrefour des générations, et ce depuis deux ans, et le tout bénévolement;

Attendu que monsieur Romo sollicite la Ville afin de l'aider à défrayer les dépenses qu'il assume depuis 7 ans;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-419, à monsieur Pierre José Romo, pour chaque soirée de danse donnée, pour un maximum de 10 semaines, soit du mois de juin au mois de septembre, au parc Donald-Martin, et le tout payable en septembre 2015 avec preuves justificatives de la tenue des soirées de danse.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-04-113

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE TOXICO-GÎTES.**

Attendu que Toxico-Gîtes veut tenir un barrage routier à l'angle des rues de Roxton et d'Acton, le 2 mai 2015;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Toxico-Gîtes à tenir une activité de levée de fonds à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton, **le 2 mai 2015, de 9h à 15h;**

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE L'ÉCOLE SAINT-ANDRÉ.**

L'école Saint-André fait une demande auprès de la Ville afin que soit ajouté de la signalisation de stationnement interdit sur la rue Deslandes, du côté opposé au débarcadère;

Une demande est également faite pour l'ajout d'un deuxième stationnement pour les visiteurs, afin de faciliter la circulation devant l'école.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2015-04-114

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA POLYVALENTE ROBERT-OUIMET.**

Attendu que chaque année, le personnel de la polyvalente Robert-Ouimet d'Acton Vale souligne la réussite, l'implication et la persévérance de ses élèves, par une soirée, « *Gala-Mérites* », où chaque nommé est invité à recevoir un prix sur scène;

Attendu que la Ville est sollicitée pour une contribution financière, afin de permettre de financer l'achat de mérites, de cadeaux et également pour récompenser sous forme de bourse les nommés d'une catégorie spécifique du Gala;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la polyvalente Robert-Ouimet à titre de contribution financière pour le « *Gala-Mérites* ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE D'APPUI À UN PROJET SOUMIS À LA MRC D'ACTON, DANS LE CADRE DU PACTE RURAL – ÉCOLE ROGER-LABRÈQUE.**

L'école Roger-LaBrèque présente un projet à la MRC d'Acton, dans le cadre du pacte rural, qui a pour objectif de bonifier son volet musical, par une harmonie scolaire, « *Harmonie primaire Roger-LaBrèque* »;

L'école Roger-LaBrèque est une école dont la clientèle présente certaines particularités socio-économiques avec des enfants vulnérables, et qui veut offrir la possibilité à tous les élèves de différents milieux qui participent à l'harmonie d'avoir accès à une formation musicale de qualité abordable pour tous;

L'école Roger-LaBrèque demande l'appui de la Ville pour leur projet soumis à la MRC d'Acton, dans le cadre du pacte rural.

**Le conseil prend acte.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2015-04-115

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR « ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE ».**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 144.50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à Carrefour action municipale et famille à titre de renouvellement d'adhésion pour 2015-2016;

De désigner le conseiller Patrice Dumont à titre de responsable du dossier famille.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**...L'item 5.3 est reporté à une séance ultérieure.**

Rs.2015-04-116

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 277-2015.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Yves Arcouette lors de la séance du 16 mars 2015, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 277-2015 « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Wilfrid-Coutu. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-04-117 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 278-2015.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Yvon Robert lors de la séance du 16 mars 2015, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 278-2015 « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Savoie. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-04-118 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 279-2015.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Bruno Lavallée lors de la séance du 16 mars 2015, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 279-2015 « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Laliberté et sa branche sud-ouest. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-04-119 **RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2015-03-098.**

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'avant-dernier paragraphe de la résolution 2015-03-098 :

- D'autoriser une dépense d'un montant de 12 500 \$ pour 2015, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-02-970 à la Chambre de commerce de la région d'Acton, pour la gestion du bureau touristique situé dans la Gare du Grand-Tronc à Acton Vale pour 2015:

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De modifier la résolution 2015-03-098 **pour y lire** :

- D'autoriser une dépense d'un montant de 12 500 \$ pour **2015, 2016 et 2017** ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-02-970 à la Chambre de commerce de la région d'Acton, pour la gestion du bureau touristique situé dans la

Gare du Grand-Tronc à Acton Vale pour 2015, **tel qu'il appert au protocole d'entente.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Cour municipale – janvier à mars;
- b) Service des incendies;
- c) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2015-04-120

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 26-02-2015 au 31-03-2015	245 019.17 \$
• Paiements par AccèsD du 01-03-2015 au 31-03-2015	149 423.79 \$
• Salaires et REER pour le mois de mars 2015	105 945.71 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de mars 2015	455 820.83 \$
<b>Grand Total</b>	<b>956 209.50 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-04-121

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ, CLASSE 3 (POSTE TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL) AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.**

Attendu le besoin d'employés pour les postes temporaires à temps partiel aux Services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante, selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective :

Nom	Nb d'heure	Durée
Yvan Laflamme	Selon les besoins du département	Saison estivale 2015 Début 20 avril

Le salaire accordé est selon le tarif horaire prévu à la convention collective en vigueur pour une classe 3.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-04-122

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COORDONNATRICE — BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CARDE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES ».**

Considérant que les demandes d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications se font maintenant en ligne;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications exige pour l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* une résolution municipale désignant le responsable de la bibliothèque, madame Sophia Bédard, comme personne contact pour déposer cette demande;

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu que la Ville d'Acton Vale autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* et de désigner madame Nathalie Ouellet, directrice générale comme mandataire aux fins de ce projet et madame Sophia Bédard comme personne-contact.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-04-123

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.**

Rs.2015-04-124

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003, ARTICLE 9.7.2.**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est déposée par monsieur Marcel Charlebois et madame Diane Verrier relative à la largeur de l'entrée charretière desservant leur résidence unifamiliale située au 925, 4<sup>e</sup> Avenue à Acton Vale;

Attendu que le règlement de zonage municipal numéro 069-2003, article 9.7.2 stipule que dans le cas d'un usage résidentiel, la largeur maximale d'une entrée charretière est de 7 mètres;

Attendu que l'entrée charretière visée par la demande a présentement une largeur de 7 mètres et que les propriétaires souhaitent l'élargir jusqu'à une largeur de 11,88 mètres, soit un élargissement dérogatoire de 4,88 mètres;

Attendu la forme asymétrique et la localisation particulière du lot visé par la demande;

Attendu que le fait d'élargir l'entrée charretière n'aura pas pour effet de causer un risque supplémentaire pour la sécurité des usagers de la voie publique;

Attendu qu'il y a eu des précédents pour ce genre de demande et que certaines dérogations mineures ont été consenties sans pour cela causer de problèmes particuliers;

Attendu la recommandation 010-2015 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 11 mars 2015, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter la recommandation 010-2015 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 925, 4<sup>e</sup> Avenue afin que soit autorisé l'élargissement jusqu'à une largeur de 11,88 mètres, soit un élargissement dérogatoire de 4,88 mètres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **... VARIA**

Le conseiller Patrice Dumont demande si la Ville accorde un délai supplémentaire pour le démantèlement des abris d'auto temporaire. Monsieur le maire affirme qu'effectivement un délai supplémentaire est accordé, et ce jusqu'au 30 avril 2015.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 15.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date